

## *Les devoirs surveillés pour les écoliers d'Yvonand et environs 2021-2022*

### Fréquenter les devoirs surveillés, c'est...

**Etre pris en charge** par un surveillant/e pendant une heure et demie après les cours.

**Faire ses devoirs** dans une salle de classe en même temps que d'autres élèves.

**Bénéficier** d'un environnement calme dédié aux devoirs.

**Les devoirs surveillés ne sont pas assimilables à de l'appui ou du soutien scolaire**, cependant l'élève peut recevoir des explications du surveillant/e, présent.



### Les devoirs surveillés sont proposés aux enfants...

Qui sont **inscrits par leurs parents, parfois sur conseil des enseignants.**

Dont **les parents sont indisponibles**, et ne veulent pas que leur enfant fasse ses devoirs seul à la maison

# Bulletin d'inscription 2021-2022

## Coordonnées de l'élève :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Prénom :  | Nom :               |
| Classe :  | Date de naissance : |
| Autres enfants inscrits : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> | Nom et prénom :     |

## Coordonnées des responsables légaux:

|             |            |
|-------------|------------|
| Nom :       | Prénom :   |
| Adresse :   | Localité : |
| Téléphone : | Portable : |
| Mail :      |            |

Veuillez cocher le(s) jour(s) souhaité(s) :

Lundi       Mardi       Jeudi      (durée : 1h30)

Tarif : 8.- par jour par enfant : 1.- de rabais pour 2 enfants inscrits, 2.- pour 3 enfants inscrits,

J'autorise le surveillant/e, à prendre contact avec l'enseignant de mon enfant en cas de besoin

Lorsque ses devoirs sont terminés :

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la maison

Mon enfant reste sous la responsabilité du surveillant/e, jusqu'à la fin des devoirs surveillés

Allergies et intolérances alimentaires du participant : .....

Par leur signature, les responsables légaux confirment qu'ils ont pris connaissance et acceptent le règlement annexé. Ils confirment également en avoir donné connaissance à leurs enfants dont ils sont responsables.

Signature : .....

A renvoyer à : Catherine Favre, Coordinatrice, devoirs surveillés,  
Rue de la Bauma 15, CP 126, 1462 Yvonand,  
Tél. 079 467 95 17 Mail [catfavre22@hotmail.com](mailto:catfavre22@hotmail.com)



# Règlement

Conformément à la Loi sur l'école obligatoire (LEO), l'association ASIYE a reçu le mandat de mettre en place les devoirs surveillés des élèves de l'établissement scolaire d'Yvonand et environs.

Ce service des devoirs surveillés est organisé par les municipalités membres de l'ASIYE qui prennent en charge environ 50% des coûts. Ce temps doit permettre aux enfants et aux jeunes d'effectuer leurs devoirs ensemble, accompagnés du surveillant/e, qui peut être responsable de 5 à 10 participants au maximum.

Les devoirs surveillés sont à disposition des élèves de la 3<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> année scolaire sous la vigilance d'un surveillant/e ; cet espace-temps n'est pas **une garderie** ou des cours **d'appui individualisés**.

Ces devoirs surveillés sont ouverts à tous les élèves dont les parents en font la demande et paient la finance d'inscription au prorata de l'année en cours.

L'inscription aux devoirs surveillés se fait **en début d'année scolaire**.

Les inscriptions en cours d'année sont acceptées en fonction des places disponibles et dans ce cas, l'écolage se calculera au prorata temporis de la période restant à effectuer.

Toute modification de fréquentation doit être annoncée par écrit (ou mail) à la coordinatrice pour la fin d'un trimestre et sera traitée selon les places disponibles.

## **Paiement**

L'écolage se paie au début de chaque trimestre, il tient compte des vacances et des jours fériés officiels pendant lesquels l'école est fermée.

En cas de difficulté de paiement, des arrangements seront possibles en contactant la coordinatrice.

Une réduction de Fr. 1.- / jour est accordée par enfant supplémentaire de la même famille.

**L'écolage n'est pas remboursé en cas de renoncement à la participation ou renvoi du participant.**

**Sur demande, possibilité d'obtenir une aide financière : contacter la coordinatrice :**

Le non-paiement de l'écolage peut entraîner une exclusion du participant.

## **Déroulement de l'activité**

Les jours proposés sont les lundis, mardis et jeudis après l'école

L'activité se déroule dans la mesure du possible dans le village où habite le participant.

Dès son arrivée, **le participant remet son agenda au surveillant/e**. il/elle distribue la collation prévue par ses soins en tenant compte des aspects sains, écologiques et des allergies et intolérances des participants.

La durée de l'activité est d'au maximum 1h30, y compris le temps consacré à la collation (10 minutes).

Si les devoirs ne sont pas terminés au terme du temps imparti, ils seront terminés à la maison.

**Le surveillant/e n'est pas un enseignant et ne bénéficie pas d'une formation spécifique. Dès lors il ne pourra pas être tenu pour responsable des résultats de l'élève. Il n'est pas tenu de corriger les travaux effectués,** mais il peut, dans la mesure de sa disponibilité et de ses compétences, donner des explications complémentaires.

### **Les parents restent responsables du contrôle des devoirs.**

Si le participant a des difficultés particulières, les parents sont encouragés à en faire part à la coordinatrice.

#### **Attitude générale**

Chaque participant adopte un comportement calme permettant aux autres de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions.

Il respecte les autres comme il a le droit à ce qu'on le respecte.

Le participant est également tenu de respecter le surveillant/e, ainsi que ses consignes.

Le participant est tenu de respecter les règlements internes des locaux ainsi que le matériel et ne touchent pas aux affaires personnelles des élèves qui mettent leur salle à disposition.

Le participant s'engage à venir régulièrement aux devoirs surveillés avec son agenda et le matériel nécessaire pour faire ses devoirs ; en cas de manquement à cette règle, les parents et la coordinatrice seront prévenus. La 3<sup>ème</sup> fois, le participant sera exclu des devoirs surveillés.

**Tout participant qui perturberait le bon déroulement des activités sera averti par écrit dans l'agenda.**

#### **Absence**

En cas d'absence (maladie, accident, etc.), le surveillant/e doit être averti au plus vite.

Le participant ne se présentant pas aux devoirs surveillés reste sous la responsabilité des parents ou de son responsable légal. En cas d'absence le surveillant/e, avertit dans les meilleurs délais les parents ou son responsable légal ainsi que la coordinatrice.

#### **Transports**

Les transports ne sont pas inclus dans la prestation ; chaque parent est responsable de l'aller (si nécessaire) et du retour du participant.

